

PIECES A JOINDRE POUR UNE RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Information Contribution Vie Etudiante et de Campus

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale doivent **obligatoirement** s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS. Cette contribution a été instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Vous devez avoir souscrit, auprès du CROUS, à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) via le site messervices.etudiant.gouv.fr *Vous recevrez, par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation obligatoire pour effectuer votre inscription administrative.*

Pour tous les étudiants : Attestation de la C.V.E.C (sauf cas de dispense) **à imprimer obligatoirement**
 Original et copie du titre d'accès requis pour intégrer la formation : relevé de notes **officiel** ou du diplôme
 1 titre de paiement (sauf étudiants exonérés) :
 → carte bancaire (possibilité d'un paiement en 3 fois),
 → chèque bancaire à l'ordre de : Agent comptable de l'université Le Havre Normandie
 1 grande enveloppe (pour archivage du dossier) mentionnant vos nom, prénom, l'intitulé de la formation que vous allez suivre et le niveau d'études (ex : licence d'économie et gestion 1^{ère} année)

Pièces complémentaires obligatoires à joindre selon votre cas :

Inscription sur candidature ou en formation sélective	Autorisation d'inscription délivrée à l'issue de votre candidature
Admission en année supérieure avec un semestre de retard dans le cycle licence	Justificatif autorisant l'inscription (attestation pédagogique ou relevé de notes)
Etudiant mineur	Autorisation parentale d'inscription à l'université Le Havre Normandie (voir annexe 1)
Etudiant boursier	Copie de la notification de bourse pour l'année universitaire en cours
Service national	Copie de la JDC ou de la JAPD si non fournie lors de la 1 ^{ère} inscription à l'ULHN
Inscription dans une filière en alternance	Copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
Stagiaire formation continue	Attestation délivrée par le service de la formation continue

AUCUNE PHOTOCOPIE NE POURRA ETRE FAITE A LA SCOLARITE CENTRALE. EN CAS DE DOCUMENT MANQUANT L'INSCRIPTION NE POURRA PAS ETRE EFFECTUEE.